

Entrée en vigueur officielle du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé – 2017-2022

McMasterville, lundi 6 février 2017 – La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est fière d’annoncer l’entrée en vigueur de son Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé – 2017-2022. Officiellement en vigueur depuis le jeudi 26 janvier 2017, le Schéma révisé présente les engagements pris en matière de sécurité incendie pour les cinq prochaines années.

La réalisation de ce document est le fruit d’efforts concertés entre les membres du conseil et du Comité de sécurité incendie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ainsi que des services de sécurité incendie des municipalités adhérentes au Schéma de couverture de risques.

Le préfet de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, monsieur Gilles Plante, maire de la municipalité de McMasterville, est particulièrement fier de l’aboutissement du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé. Il remercie le dévouement et le bon travail effectué par tous les intervenants au dossier.

Tel que demandé par le ministère de la Sécurité publique, cet outil de planification et de gestion a pour objectif de présenter un portrait complet des ressources, des mesures municipales ainsi que des actions à mettre en œuvre par les municipalités locales et leur service de sécurité incendie.

Pour consulter le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé ou son résumé, visitez le site internet de la MRC : <http://www.mrcvr.ca>

— 30 —

Source : *Émilie Proteau-Beaulieu*
Agente de communication
M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu
Tél. : 450 464-0339, poste 2120
Courriel : epbeaulieu@mrcvr.ca